

Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 15 (1953)
Heft: 5

Vorwort: Avant-propos du comité directeur
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Avant-propos du comité directeur

Après l'introduction, en Suisse, de divers signaux de circulation internationaux inusités, il nous paraît de notre devoir de faire connaître ceux-ci à nos membres dans leurs couleurs originales (voir dernière page de texte et 3ème page de couverture).

Les signaux suisses de circulation actuels seront graduellement remplacés et on ne les rencontrera plus qu'isolément pendant quelques années encore. Nous les publions aussi.

Nous prions nos membres de bien se mettre en mémoire ces nouveaux signaux et de les observer strictement dans la suite. Nous leur demandons en outre de vouer une attention particulière aux recommandations contenues dans l'article «Le paysan et la circulation routière». Si nous désirons que les autres usagers de la route montrent à l'avenir de la compréhension pour la position spéciale du tracteur agricole, il est de notre devoir de nous comporter correctement, et surtout avec les égards voulus, sur la route. Que chaque propriétaire et conducteur de tracteur pense constamment que la position spéciale du tracteur agricole dans la nouvelle loi sur la circulation routière dépend en premier lieu de son comportement sur la route. Même au cas où nous réussirions à sauver cette position spéciale aux cours des tractations déjà commencées, il ne foudrait pas que les propriétaires et conducteurs de tracteurs se relâchent dans leur comportement ultérieur; ils devront continuer à faire preuve d'égards et à agir selon les règles. N'oublions pas que le Conseil fédéral sera en état d'abroger en tout temps les dispositions relatives à cette position spéciale, et même après leur entrée en vigueur, si le comportement des conducteurs de tracteurs devait donner lieu à des plaintes.

Nous attendons de chaque conducteur de tracteur la compréhension nécessaire et une conduite en conséquence sur la route. Il ne faut pas non plus que nous nous montrions intractables et irrespectueux des règles même pendant les durs travaux des longues journées d'été.

Comme suite aux recommandations paraissant en ce moment dans la presse quotidienne au sujet de la lutte contre le bruit, nos membres sont également priés d'éviter tout bruit superflu en traversant les agglomérations. Si les jeunes conducteurs de tracteurs se sentent poussés à montrer leur dynamisme, notamment à leur bonne amie, qu'ils emploient donc un autre moyen que celui de faire «ronfler» leur moteur, qui tourne ainsi inutilement à un fort régime.

Nous remercions chaleureusement les propriétaires et conducteurs de tracteurs compréhensifs de leur collaboration très appréciée et nous adressons un merci spécial à tous ceux qui mettent leurs collègues moins raisonnables bien au courant de cette importante question.

Brougg, le 11 mai 1953.

ASSOCIATION SUISSE DE PROPRIÉTAIRES DE TRACTEURS
Le comité directeur.